

Service Finances
CDU: 2.073.521.8
Fiche: 234.685

Avis de publication

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal de la Ville de GEMBLOUX porte à la connaissance de la population que le compte communal 2025, approuvé au Conseil communal du 9 juin 2026, est déposé à l'Administration communale (Service Finances), sis Parc d'Épinal à 5030 GEMBLOUX où quiconque peut en prendre connaissance tous les jours ouvrables durant les heures de service, du 12 au 21 juin 2026.

En séance du 11 mai 2026,

Par le Collège,

Le Directeur général, ff,



Jérôme SAMAIN



Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA